

RÉCIT DE DEUX CANADA

Application des droits
dans le domaine
de la petite enfance

ANNEXES

FÉVRIER 2011



**Association canadienne
pour la promotion des
services de garde à l'enfance**

COALITION OF
**child care
advocates**
OF BC



COALITION OF
**child care
advocates**
OF BC

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) et la Coalition of Child Care Advocates of BC (CCCABC) sont des organismes sans but lucratif constitués de membres et représentatifs des régions du pays. L'ACPSGE et la CCCABC travaillent en collaboration avec d'autres groupes et personnes à la promotion d'un système de services de garde à l'enfance de qualité, inclusifs, abordables, sans but lucratif et financés à même les fonds publics. Depuis plus de vingt-cinq ans, elles travaillent avec des familles, des éducatrices et éducateurs à la petite enfance, des organismes communautaires et divers partenaires sectoriels à la reconnaissance des services de garde à l'enfance en tant que pierre d'assise d'une politique familiale progressiste. L'ACPSGE, une organisation pancanadienne, et la CCCABC, une organisation britanno-colombienne, ont lancé conjointement l'initiative « Les services de garde sont un droit » afin de sensibiliser l'opinion publique aux engagements du Canada envers les services de garde et de stimuler l'action gouvernementale sur cette question. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à www.ccaac.ca/resources/projects/CCisaRight.php ou à www.cccabc.bc.ca/res/rights.html

ANNEXE 1

Extraits choisis de l'Observation générale no 7¹

L'Observation générale no 7 (OG7) a pour objectifs :

- d'inciter [les gouvernements] à considérer les jeunes enfants [...] comme des membres de la société ayant des intérêts, des capacités et des vulnérabilités spécifiques [...]
- de souligner la vulnérabilité des jeunes enfants face à la pauvreté, la discrimination, l'éclatement de la famille et diverses autres difficultés qui portent préjudice à leurs droits et à leur bien-être;
- De contribuer à la réalisation des droits de tous les jeunes enfants par l'élaboration et la promotion d'un ensemble de politiques, de lois, de programmes, de pratiques, d'actions de formation et d'études axés spécifiquement sur les droits de l'enfant dans la petite enfance.

L'OG7 stipule aussi que les États parties sont tenus :

d'accorder une aide appropriée aux parents, aux représentants légaux et aux membres de la famille élargie dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant [...] Le Comité est préoccupé par le fait que les États parties ne prennent pas toute la mesure des ressources, des compétences et de l'engagement personnel exigés des parents et des autres personnes qui s'occupent de jeunes enfants [...] La petite enfance est la période durant laquelle les responsabilités des parents sont les plus lourdes par rapport à tous les aspects du bien-être des enfants couverts par la Convention: survie, santé, sécurité physique et affective, niveau de vie et de soins, possibilités de jeu et d'apprentissage et liberté d'expression. Par conséquent, la réalisation des droits de l'enfant dépend dans une large mesure du bien-être et des ressources des personnes qui sont responsables de lui. La prise de conscience de ces rapports d'interdépendance constitue un bon point de départ pour planifier l'aide et les services à fournir aux parents, aux tuteurs ou aux autres personnes qui s'occupent d'un enfant.

Par exemple :

- (a) Une approche intégrée pourrait inclure des mesures renforçant indirectement les capacités des parents à promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant (p. ex. impôts et prestations, logement adéquat, horaires de travail, etc.) ainsi que des mesures ayant des effets plus directs (p.ex. services de santé périnataux pour la mère et l'enfant, éducation des parents, visites à domicile d'assistants sociaux) [...]
- (c) L'aide accordée aux parents devrait comporter une formation à l'art d'être parent, des services de conseil et d'autres services de qualité [...]

21. Le meilleur moyen d'apporter une aide aux parents est de le faire dans le cadre de politiques globales en faveur de la petite enfance (voir la section V ci-après), notamment en prévoyant des mesures dans le domaine de la santé, des soins et de l'éducation pour les tout-petits. Les États parties devraient veiller à ce que les parents reçoivent une aide adéquate qui leur permette de faire participer pleinement leurs enfants à ces programmes, en particulier lorsqu'ils appartiennent aux groupes les plus défavorisés et vulnérables. À ce propos, il est reconnu au paragraphe 3 de l'article 18 de la Convention que beaucoup de parents ont une activité économique, dans un domaine souvent mal rémunéré, qu'ils doivent concilier avec leurs responsabilités parentales. En vertu dudit article, les États parties sont tenus de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services de garde d'enfants, des mesures de protection maternelle et des établissements pour lesquels ils remplissent les conditions requises [...]

1 Comité sur les droits de l'enfant [CRC] (2005). Observation générale No. 7. Convention relative aux droits de l'enfant. Source Internet: http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/GeneralComment7Rev1_fr.pdf

22. [...] Dans de nombreux pays et régions, le développement de services de qualité en faveur de la petite enfance bénéficie d'un faible degré de priorité. Ces services sont souvent fragmentés. Ils relèvent fréquemment de la responsabilité de plusieurs départements du gouvernement aux niveaux central et local, et leur planification est souvent parcellaire et sans coordination. Dans certains cas, ils sont aussi en grande partie fournis par le secteur privé et par des bénévoles, sans les ressources, la réglementation ou l'assurance qualité adéquates [...] Il conviendrait de mettre en place un cadre global pour les structures, prestations et services en faveur de la petite enfance, complété par des systèmes d'information et de contrôle. Les services globaux seront coordonnés avec l'aide fournie aux parents et tiendront dûment compte de leurs responsabilités, de leur situation et de leurs obligations [...] Les parents devraient également être consultés et participer à la planification des services globaux [...]

23. [...] Les États parties doivent veiller à ce que les institutions, services et structures responsables de la petite enfance se conforment aux normes de qualité, en particulier aux normes relatives à la santé et à la sécurité, et faire en sorte que les personnels concernés possèdent les qualités psychologiques appropriées et soient qualifiés, suffisamment nombreux et bien formés. La fourniture de services adaptés à la situation, à l'âge et à la personnalité des jeunes enfants nécessite que tous les personnels soient formés pour travailler avec ce groupe d'âge. Le travail avec de jeunes enfants devrait être valorisé socialement et rémunéré convenablement, afin d'attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée et des deux sexes [...]

24. [...] Le Comité appelle les États parties à veiller à ce que, pour tous les jeunes enfants (et ceux qui ont la responsabilité essentielle de leur bien-être), il soit garanti un accès à des services appropriés et efficaces, y compris des programmes de santé, de soins et d'éducation spécialement conçus pour assurer le bien-être de l'enfant. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes de jeunes enfants les plus vulnérables et à ceux qui risquent d'être l'objet d'une discrimination [...]

26. [...] Les jeunes enfants ont droit à un niveau de vie suffisant pour permettre leur développement physique, mental, spirituel, moral et social [...] Pour l'enfant, grandir dans une pauvreté relative compromet son bien-être, nuit à son insertion sociale, amoindrit l'estime qu'il se porte et réduit ses chances d'apprentissage et de développement. Il est vivement demandé aux États parties de mettre en œuvre des stratégies systématiques de réduction de la pauvreté affectant la petite enfance, ainsi que de lutter contre les effets négatifs de la pauvreté sur le bien-être des enfants. Tous les moyens possibles devraient être employés, notamment «une assistance matérielle et des programmes d'appui» destinés aux enfants et aux familles [...] afin de garantir aux jeunes enfants un niveau de vie élémentaire conforme à leurs droits [...]

28. [...] Le Comité considère que le droit à l'éducation durant la petite enfance commence à la naissance et qu'il est étroitement lié au droit des jeunes enfants à un développement maximal [...]

29. [...] Le principe selon lequel les parents (et autres personnes qui ont la charge d'un enfant à titre principal) sont les premiers éducateurs de l'enfant est bien établi [...]

(b) Pour élaborer des plans en faveur de la petite enfance, les États parties devraient systématiquement chercher à fournir des programmes qui complètent le rôle des parents et soient élaborés autant que possible en partenariat avec eux, y compris par une coopération active entre les parents, les professionnels et les autres parties prenantes [...]

30. [...] Les études démontrent l'impact positif que des programmes éducatifs de qualité peuvent avoir sur les jeunes enfants, en termes d'entrée réussie à l'école primaire, de résultats scolaires et d'insertion sociale sur le long terme. Aujourd'hui, de nombreux pays et régions dispensent aux jeunes enfants dès l'âge de 4 ans une éducation globale, intégrée dans certains pays à la prise en charge des enfants dont les parents travaillent. Partant du constat que les distinctions traditionnelles entre services de «soins» et d'«éducation» ne jouent pas toujours en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant, on se réfère parfois au concept de «soins éducatifs» pour rendre compte d'une évolution vers des services intégrés et faire ressortir le besoin d'une approche multisectorielle, holistique et coordonnée de la petite enfance.

31. Programmes à assise communautaire. Le Comité recommande que les États parties soutiennent les programmes de développement de la petite enfance, y compris des programmes d'éducation préscolaire à domicile ou à assise communautaire, ayant pour principale caractéristique la capacitation et l'éducation des parents (et des autres personnes qui

s'occupent de l'enfant). Les États parties ont un rôle clef à jouer s'agissant d'établir un cadre législatif pour la fourniture de services de qualité dotés de fonds suffisants, et de faire respecter des normes adaptées à la situation d'individus et de groupes spécifiques et aux priorités en matière de développement des différents groupes d'âge, des nourrissons jusqu'aux enfants qui entrent à l'école. Ils sont invités à élaborer des programmes de grande qualité, adaptés au développement et respectueux des spécificités culturelles, en collaborant avec les autorités locales plutôt qu'en imposant une approche standardisée en ce qui concerne les soins et l'éducation de la petite enfance [...]

32. [...] Il incombe aux États parties de fournir des services en faveur du développement de la petite enfance. Le rôle de la société civile devrait compléter celui de l'État et non s'y substituer. Quand les services non étatiques jouent un rôle majeur, le Comité rappelle aux États parties qu'ils ont l'obligation de contrôler et de réglementer la qualité des prestations pour garantir que les droits de l'enfant sont respectés et que son intérêt supérieur est pris en compte.

38. [...] Afin de garantir le plein respect des droits des jeunes enfants pendant cette période cruciale de leur vie (et considérant l'impact des expériences vécues dans la petite enfance pour l'avenir à long terme), les États parties sont invités à adopter en faveur de la petite enfance des plans d'ensemble et des plans stratégiques avec un calendrier précis, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits. Il est nécessaire pour cela d'accroître les ressources humaines et financières affectées aux services et programmes en faveur de la petite enfance [...] Les États parties sont encouragés à établir des partenariats énergiques et équitables entre gouvernements, services d'utilité publique, organisations non gouvernementales, secteur privé et familles en vue de financer un ensemble de services pour promouvoir les droits de la petite enfance [...]

40. [...] Le Comité demande instamment à tous les États parties de se doter d'un système de collecte de données et d'indicateurs répondant aux impératifs de la Convention et désagrégés, par sexe, âge, structure familiale, lieu de résidence urbain ou rural, et autres catégories pertinentes.

ANNEXE 2

Extraits choisis du rapport de l'UNICEF — Bilan Innocenti 2008²

Les dix points de référence suggérés, élaborés en consultation avec des fonctionnaires gouvernementaux et des experts académiques [...] représentent une première tentative d'évaluation et de comparaison des services à la petite enfance [...]

Premièrement, plus de deux tiers de toutes les femmes en âge de travailler dans les pays de l'OCDE exercent aujourd'hui un emploi hors de la maison. Beaucoup choisissent de devenir mères dix ans, ou davantage, plus tard que les femmes des générations précédentes et beaucoup ont des carrières bien établies à prendre en considération. Dans la mesure où cela reflète un progrès vers l'égalité des chances pour les femmes, on ne peut que s'en féliciter. Mais dans la mesure où cela représente des pressions économiques en hausse, il y a lieu de s'en inquiéter. Même pour les catégories bien payées, deux salaires sont souvent indispensables pour faire face aux frais de logement et autres [...] Pour des millions de mères, donc, l'obligation toujours plus pressante de travailler ne reflète pas de nouvelles chances, mais de nouvelles nécessités.

[...] Certains pays de l'OCDE considèrent les services de garde d'enfants comme un moyen de lutter contre la baisse du taux de natalité. *“Si l'Europe veut inverser son déclin démographique”*, relevait la Commission européenne en 2005, *“les familles doivent être ultérieurement encouragées par des politiques publiques qui permettent aux hommes et aux femmes de concilier vie familiale et vie professionnelle.”*

[...] Et malgré des différences notables de politiques et de pratiques, il est évident que les nations industrialisées dans leur ensemble se dirigent non seulement vers des formes de garde extérieures au foyer pour un pourcentage important de nourrissons et d'enfants en bas âge, mais également vers des systèmes d'éducation universelle ne commençant pas de façon classique vers cinq ou six ans, mais proposant dès l'âge de trois ans un programme pour la petite enfance.

Tous les pays de l'Union européenne, par exemple, garantissent actuellement au moins deux ou trois ans d'éducation préscolaire, et les dirigeants de l'Union européenne ont convenu qu'en 2010 les pays devraient être en mesure de fournir des services de garde à plein temps gratuits ou subventionnés à au moins 33 % des enfants de moins de trois ans et à 90 % des enfants de trois à six ans.

Les points de référence sont les suivants :

1. Un droit minimum au congé parental payé

[...] un des parents ait droit à un congé d'au moins un an [...] avec 50 % de son salaire (sous réserve de limites minimum et maximum). Les parents sans emploi ou travaillant à leur compte devraient avoir droit à un revenu au moins égal au salaire minimum ou au niveau d'assistance sociale. Au moins deux semaines de congé parental devraient être spécifiquement accordées aux pères.

2. Un plan national qui donne la priorité aux enfants défavorisés

Tous les pays [...] auraient dû entreprendre des recherches étendues et mettre au point une stratégie nationale bien articulée pour garantir à tous l'accès aux services d'éducation et d'accueil à la petite enfance, en particulier celui des enfants défavorisés [...] Cette dimension des services à la petite enfance ne peut actuellement être évaluée et comparée de façon satisfaisante. Plutôt que d'omettre un facteur aussi décisif, le point de référence 2 examine, en tant qu'indicateur supplétif, si les gouvernements ont au moins établi un plan national d'organisation et de financement des services à la petite enfance.

2 UNICEF — Centre de recherche Innocenti (2008). Bilan 8 : La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant. Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés.
http://www.unicef.ca/sites/default/files/imce_uploads/UTILITY%20NAV/MEDIA%20CENTER/PUBLICATIONS/FRENCH/rc8_fre.pdf

3. Un niveau minimum de système d'accueil pour les moins de trois ans

Le minimum proposé est que des services d'accueil subventionnés et réglementés soient disponibles pour au moins 25 % des enfants de moins de trois ans.

4. Un niveau d'accès minimum pour les enfants de quatre ans

Le niveau proposé est qu'au moins 80 % des enfants de quatre ans bénéficient de services d'éducation à la petite enfance publiquement subventionnés et agréés pour un minimum de 15 heures par semaine.

5. Un niveau de formation minimum pour tous les personnels

Le niveau proposé est qu'au moins 80 % du personnel en contact substantiel avec de jeunes enfants, y compris dans le cadre des services de garde de voisinage ou à domicile, aient une formation adaptée. Tout le personnel devrait au moins avoir suivi un cours d'initiation. Un alignement sur les conditions de paiement et de travail des professions plus générales de l'enseignement et du social devrait également être envisagé.

6. Une proportion minimum de professionnels de niveau et de formation universitaires

Le minimum proposé est qu'au moins 50 % du personnel des centres d'éducation de la petite enfance subventionnés et agréés par les gouvernements aient suivi au moins trois ans d'enseignement du troisième degré et présentent une qualification reconnue en périculture ou tout autre domaine correspondant.

7. Un taux d'encadrement minimum

Le minimum proposé est que la proportion d'enfants d'âge préscolaire (de quatre à cinq ans) par rapport au personnel qualifié (éducateurs et assistants) ne dépasse pas 15 à 1, et qu'un groupe ne comporte pas plus de 24 enfants.

8. Un niveau de financement public minimum

Le minimum suggéré est que le niveau de dépenses publiques en faveur de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (ceux de 0 à 6 ans) ne soit pas inférieur à 1 % du PIB.

9. Un niveau de pauvreté des enfants peu élevé

Précisément, un niveau de pauvreté des enfants inférieur à 10 %. La définition de la pauvreté est celle retenue par l'OCDE, à savoir le pourcentage d'enfants qui grandissent dans des familles dont le revenu, ajusté avec les dimensions de la famille, est inférieur à 50 % du revenu médian.

10. Portée universelle

Pour renforcer un des principes-clés de ce rapport – à savoir que les enfants des familles défavorisées doivent également bénéficier des services à la petite enfance – ce dernier point de référence essaie de mesurer et de comparer l'engagement déployé par les pays en faveur de cet idéal.

Comme aucun élément de mesure directe n'est actuellement disponible, l'indicateur supplétif suggéré est le degré d'accès des familles marginalisées et les plus difficiles à atteindre aux services de santé de base pour les enfants.

De façon spécifique, on considère que le point de référence concernant la 'portée universelle' est rempli par un pays lorsque ce dernier satisfait à au moins deux des trois critères suivants : a) un taux de mortalité infantile inférieur à 4 pour 1000 naissances vivantes; b) une proportion de bébés pesant moins de 2,500 grammes à la naissance inférieure à 6 %; c) un taux d'immunisation des enfants de 12 à 23 mois (calculé en moyenne sur la base de rougeole, polio et DTC3) supérieur à 95 %.

En général, la Suède arrive en haut du classement en ce qu'elle satisfait à chacun des 10 points de référence suggérés; elle est suivie de près par l'Islande qui satisfait à 9 points, puis par le Danemark, la Finlande, la France et la Norvège qui satisfont à 8 points. Seuls trois pays – l'Australie, le Canada et l'Irlande – satisfont à moins de 3 points.

La plupart des gouvernements de l'OCDE ont réagi en élaborant des politiques et en investissant des ressources publiques dans le système de garde et d'éducation de la petite enfance. Dans presque tous les pays industrialisés, aider les parents à élever leurs enfants est maintenant considéré comme un devoir de l'État, ce qui est explicitement reconnu comme tel par la Convention relative aux droits de l'enfant, que presque tous les pays de l'OCDE ont ratifiée.

RÉGIME PRIVÉ

[...] Il y a aussi des arguments contre un régime privé de services à la petite enfance. Le contrôle régulier et la mise en œuvre des normes peuvent être coûteux et faillibles. Certains centres privés sont tentés de réduire les dépenses moins apparentes comme celles relevant de la formation, du salaire ou des conditions de travail. Et le renouvellement du personnel dans les services à but lucratif tend à être plus fréquent (ce qui se traduit, du point de vue de l'enfant, par une forme d'instabilité).

De plus, ce qui est fourni par des entreprises de garde d'enfants privées n'est pas un produit de consommation, mais une chance unique pour l'enfant de traverser avec succès les phases critiques du développement cognitif, émotionnel et social. Comme le dit l'UNICEF depuis des décennies et dans de nombreux contextes, l'enfant, c'est "aujourd'hui".

Cela soulève deux problèmes particuliers, tous deux liés à l'information accessible au consommateur. Premièrement, la qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants peut ne pas être toujours évidente pour les parents – soit du fait de leurs insuffisantes connaissances en matière de 'qualité', soit du fait d'un manque de clarté de la part du prestataire de services dans l'exposé des qualités de ce qu'il offre. On peut objecter que ce problème 'd'information imparfaite' s'applique à toutes les transactions du marché et qu'il est de la responsabilité du consommateur de se tenir informé et de prendre les justes décisions.

Et c'est là qu'un deuxième danger se présente : un service médiocre d'éducation et d'accueil des jeunes enfants n'est pas un produit qu'on peut restituer, réparer, échanger ou rembourser. Les effets du manque de qualité peuvent mettre des années à se produire, les causes peuvent ne jamais être éclaircies et les conséquences risquent de retomber non seulement sur l'enfant, mais sur la société dans son ensemble.

[...] Dans l'ensemble il semblerait qu'on dispose d'arguments solides pour axer les politiques et les financements publics sur des services à la petite enfance mis en place de diverses façons, mais accessibles universellement, financés et contrôlés par des organismes publics. C'est la stratégie générale qu'ont adoptée presque tous les gouvernements de l'OCDE pour répondre aux besoins éducationnels des enfants plus grands, et il n'y a en principe pas de raison de ne pas l'appliquer aux services à la petite enfance.

Selon le rapport de 2006 de l'OCDE sur les services à la petite enfance intitulé *Petite enfance, grands défis : "Le financement public et direct des services apporte une gestion gouvernementale des services à la petite enfance plus efficace, des avantages d'échelle, une meilleure qualité nationale, une formation plus efficace des éducateurs et un degré d'équité majeur en matière d'accès."*

ANNEXE 3

Échantillon de liens vers les observations/recommandations formulées par des groupes de la société civile canadienne qui sont pertinentes à l'application des droits dans le domaine de la petite enfance.

De nombreux groupes de la société civile canadienne de secteurs variés ont publié des rapports de 2003 à 2009 et ont formulé des observations/recommandations à l'intention du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux qui correspondent généralement aux exigences décrites dans l'Observation générale no 7 et dans le rapport du Comité sur les droits de l'enfant de l'ONU. Divers comités et conseils consultatifs gouvernementaux ont également formulé des recommandations similaires. Cette annexe présente quelques exemples par secteur. On y trouve aussi des références ou des liens vers les rapports pour les personnes désireuses d'avoir plus de précisions.

SECTEUR DES PREMIÈRES NATIONS ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Assemblée des premières nations

Stratégie de guichet unique pour le développement de la petite enfance. Rapport sommaire des séances régionales de dialogue des Premières Nations

<http://64.26.129.156/cmslib/general/ECDSWS-f.pdf>

Where to From Here? Building a First Nations Early Childhood Strategy

Dialogue lancé par l'Assemblée des premières nations, document de discussion, 28 février 2005.

http://www.acc-society.bc.ca/files_new/pdf_documents/AFN%20ECD%20Strategy2%20final.pdf

BC Aboriginal Child Care Society

http://www.acc-society.bc.ca/files_new/resources.html

BC Aboriginal Child Care Society Responds to Ministry of Education Draft Early Learning Framework (2007)

http://www.acc-society.bc.ca/files_new/documents/BCACCSResponsetoMofEDraftFrameworkforEarlyLearning.doc

Réponse de la BC ACCS adressée au ministère de l'Éducation suivant la publication récente de son cadre provisoire en matière d'éducation à la petite enfance.

Extraits :

[...] Nous revendiquons depuis longtemps une approche holistique, intergouvernementale et interministérielle en matière de développement de l'enfant [...]

ACCS invite le ministère de l'Éducation de la C.-B. à travailler de concert avec d'autres ministères provinciaux, avec des ministères fédéraux et avec les collectivités de la C.-B. à la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la petite enfance qui s'attaque aux conséquences fondamentales de la pauvreté sur la santé et le mieux-être des enfants [...]

Le Cadre doit s'accompagner d'une augmentation des budgets de la province affectés aux enfants de zéro à six ans [...]

Nous ne pouvons trop insister sur le besoin de reconnaître l'importance des éducatrices et des éducateurs à la petite enfance et d'améliorer leur rémunération [...]

La différence fondamentale et la plus manifeste entre l'approche des Premières nations en matière de services de garde, d'éducation préscolaire et de développement de la petite enfance et les approches en général c'est le concept selon lequel l'enfant est un être sacré et spirituel et qu'à ce titre, les soins et l'éducation qu'on lui donne sont une responsabilité et une activité sacrées.

Depuis trois ou quatre décennies et dans divers forums, l'identité culturelle et les langues ancestrales ont été identifiées comme une priorité des programmes d'apprentissage, de développement et de garde à l'enfance.

Many Voices, Common Cause: A Report on the Aboriginal Leadership Forum on Early Childhood Development (mars 2003)

http://www.acc-society.bc.ca/files_new/pdf_documents/PuttingChildrenFirst.pdf

Many Voices, Common Cause: A Report on the Aboriginal Leadership Forum on Early Childhood Development, Follow-Up Session II. Addressing Aboriginal Early Childhood Development Education and Training Needs (avril 2004)

http://www.acc-society.bc.ca/files_new/pdf_documents/Addressing Training Needs 2004.pdf

SECTEUR COMMUNAUTAIRE – GÉNÉRAL

Outre les analyses et les recommandations formulées par Campagne 2000 et par l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, d'autres groupes de la société civile ont produit des rapports pertinents.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance

« La FCSGE prie le gouvernement fédéral de jouer un rôle de leadership afin d'assurer la qualité des services de garde d'enfants pour les familles » (communiqué de presse – 20 mars 2007).

http://www.cccf-fcsge.ca/fr/pressroom/federal_budget07_March19_fr.htm

YWCA Canada

Pour une architecture communautaire des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants : analyse et recommandations

<http://ywcacanada.ca/data/publications/00000034.pdf>

First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition

<http://www.firstcallbc.org/earlyChildhood-resources.html>

Early Childhood Development in BC: First Call's Framework for Action (document révisé en 2008)

<http://www.firstcallbc.org/pdfs/EarlyChildhood/1-framework 2008.pdf>

Ce document présente les recherches et les politiques en matière de développement de la petite enfance ainsi que les actions militantes et il décrit les cinq composantes du cadre d'analyse de First Call.

Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick

<http://www.nbccc-csgnb.ca/index-f.htm>

Mémoire soumis dans le cadre de la consultation sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants

<http://www.nbccc-csgnb.ca/resources-f.htm>

Les services de garde à l'enfance au Nouveau-Brunswick sont à un tournant décisif. La Coalition formule quinze recommandations qui transformeront la garde d'enfants au Nouveau-Brunswick d'un bien de consommation que se procurent les parents en un bien collectif. Cette transformation mènera à des services de garde de qualité accessibles pour les enfants et abordables pour les parents.

Ontario Coalition for Better Child Care

<http://www.childcareontario.org/?cat=17>

OCBCC publie « A Transformational Vision for Early Learning and Care »

<http://www.childcareontario.org/?p=169>

L'OCBCC a rendu public son mémoire remis à Charles Pascal, le conseiller spécial du gouvernement en matière d'éducation à la petite enfance. Y est prônée la vision d'un système intégré de garde à l'enfance et d'éducation préscolaire à temps complet pour les enfants de 4 et 5 ans. Cela veut dire des services de garde abordables pour les familles et accessibles à

tous les enfants en Ontario ainsi que des augmentations salariales substantielles pour les éducatrices et éducateurs à la petite enfance de toute la province.

Coalition of Child Care Advocates of BC

<http://www.cccabc.bc.ca/index.html>

Moving to a System of Integrated Early Care and Learning in BC

Cette étude se penche sur la relation entre la maternelle gratuite, universelle, financée à même des fonds publics et à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans et le réseau actuel de services de garde à l'enfance en Colombie-Britannique.

The rEvolution of Community Controlled Child Care in BC

http://www.cccabc.bc.ca/cccabdocs/governance/ggcc_final_report.pdf

Rapport final d'un projet de recherche sur la gouvernance des services de garde, 16 novembre 2007.

SECTEUR DE LA SANTÉ

Société canadienne de pédiatrie

Mettons de l'avant une stratégie nationale de garde à l'enfance

<http://www.cps.ca/francais/defensedinterets/Grenier.htm>

En qualité de citoyens canadiens, les enfants ont des droits distincts, y compris le droit à des services d'apprentissage et de soins de la petite enfance de qualité.

La Société canadienne de pédiatrie (SCP) est d'avis que le seul moyen d'obtenir une amélioration durable de ces services consiste à adopter une stratégie nationale de services d'apprentissage et de soins de la petite enfance.

[...] Après une analyse bibliographique, le document de principes demande de concevoir délibérément des centres de qualité, d'exiger des ratios enfants-éducatrice pertinents ainsi que du personnel formé et un système de soins de qualité accessible et à coût abordable [...] Pour que les praticiens et les planificateurs de programmes offrent des services de qualité, il faut que le pays s'engage à créer un cadre de prestation des services de garde qui soit planifié, dispensé, surveillé et évalué de manière systématique et réfléchi. Il faut manquer de rigueur pour croire qu'un tel système peut se former en l'absence de leadership national.

Administrateur en chef de la santé publique

Rapport sur l'état de la santé publique au Canada de l'administrateur en chef, 2008, p. 21

<http://www.phac-aspc.gc.ca/cphorsphc-respcacsp/2008/pdf/cpho-report-fra.pdf>

Il faudrait accorder une attention particulière aux domaines prioritaires suivants afin de combattre les inégalités sur le plan de la santé : les investissements sociaux, en particulier les programmes d'aide aux familles avec enfants vivant dans la pauvreté et les programmes d'aides au développement des jeunes enfants [...]

RECHERCHE

Childcare Resource and Research Unit

Le Childcare Resource and Research Unit (CRRU) s'intéresse aux recherches et politiques en lien avec les systèmes d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance de qualité et les politiques familiales au Canada et à l'étranger.

<http://www.childcarecanada.org>

CRRU joue un rôle crucial dans le processus d'élaboration de politiques en :

- anticipant les besoins d'information et de documentation sur des enjeux particuliers dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE)

- recueillant, organisant et diffusant de l'information et de la documentation sur l'AGJE
- demeurant au fait de ce qui se passe de nouveau sur le plan des services, des programmes, de la recherche et des politiques dans le domaine
- facilitant la communication entre les divers intervenants intéressés au domaine
- interprétant la recherche et les politiques d'une façon utile et pratique pour les personnes intéressées au domaine au Canada
- effectuant de la recherche et des évaluations et en appuyant d'autres personnes et groupes menant ce type d'activités

Human Early Learning Partnership

Le Human Early Learning Partnership (HELP) est un institut de recherches interdisciplinaires britanno-colombien qui a pour objet de créer, de faire progresser et d'appliquer des connaissances afin de favoriser l'épanouissement des enfants et des familles

<http://www.earlylearning.ubc.ca/about/mission-vision/>

Autres publications

Indigenous early childhood development programs as 'hook' and 'hub' for inter-sectoral service delivery

Jessica Ball, School of Child and Youth Care, University of Victoria.

<http://www.ecdip.org/docs/pdf/conf/hookhubintersector.pdf>

Étude sur la petite enfance: inverser la véritable fuite des cerveaux

McCain, M. N. et Mustard, J. F. (1999). Toronto, ON: Publications Ontario.

<http://www.ontla.on.ca/library/repository/mon/10000/208726.pdf>

New evidence about child care in Canada: Use patterns, affordability and quality.

Cleveland, Gordon; Forer, Barry; Hyatt, Douglas; Japel, Christa et Krashinsky, Michael. Date de publication: 7 octobre 2008

http://action.web.ca/home/crru/rsrscs_crru_full.shtml?x=121973

The benefits and costs of Quebec's centres de la petite enfance.

Cleveland, Gordon. Date de publication: 9 mai 2007.

http://action.web.ca/home/crru/rsrscs_crru_full.shtml?x=103008

Financing early learning and child care in Canada.

Cleveland, Gordon et Krashinsky, Michael. Date de publication: 1^{er} novembre 2004

http://action.web.ca/home/crru/rsrscs_crru_full.shtml?x=69536

Analyse bibliographique sur les effets socioéconomiques des services de garde et avantages nets : comprendre la pénurie de main-d'œuvre dans les services éducatifs et de garde à l'enfance et y faire face – Résumé

Centre for Spatial Economics et Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance

<http://www.cscs-cssge.ca/uploads/FRENCH%20Exec.%20Summary-Socio-%20FINAL.pdf>

Dans l'ensemble, on constate toutefois que lorsqu'ils sont de bonne qualité, les services de garde produisent une multitude d'effets positifs [...] La plupart des études qui examinent les effets des services de garde sur les mères indiquent que des frais de garde élevés ont pour effet d'inciter les mères à travailler moins d'heures et de les décourager de participer au marché du travail [...] Cela signifie qu'une hausse de 1,0 % des tarifs pourrait donner lieu à une diminution de l'offre de main-d'œuvre des mères d'autant que 0,92 % [...] Toutes mesures confondues, le secteur des SÉGE est de tous les principaux secteurs de l'économie celui qui stimule le plus l'activité économique à court terme par la participation directe, indirecte et induite au marché du travail et par la participation accrue des mères [...] L'analyse [...] démontre que la valeur actualisée nette du rendement est de 2,54 dollars pour chaque dollar investi dans les services de garde.

MILIEU DES AFFAIRES

Conference Board du Canada

How Canada Performs: A Report Card on Canada. Conference Board of Canada. 2008.

Les pays qui ont réussi à diminuer leur taux de pauvreté ont abandonné les mesures de réduction de la pauvreté passives axées uniquement sur les prestations et ils ont adopté des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté comprenant un certain nombre de politiques « actives ». Par politiques actives, on entend des politiques sociales qui lancent des stratégies intégrées à l'échelle des gouvernements, des ministères et des fournisseurs de services dans le but de réduire la pauvreté et d'accroître l'autosuffisance. Par exemple, on peut adopter diverses politiques actives d'emploi pour aider les personnes à surmonter les obstacles à l'emploi, comme mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle, fournir des services de garde à l'enfance, introduire des incitatifs fiscaux pour les travailleurs à faible revenu.

Chambre de commerce du Canada

La résolution suivante a été déposée par le Burnaby Board of Trade et approuvée par la Chambre de commerce du Canada. *Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants, devrait financer et soutenir la création d'un réseau provincial de développement de la petite enfance pour améliorer la productivité à long terme du Canada grâce à une main-d'œuvre plus instruite et plus qualifiée et ainsi améliorer notre rendement économique.* Dans le préambule de la résolution, on peut lire « qu'un réseau de développement de la petite enfance universel est viable financièrement. Selon une analyse économique commandée par le YWCA-Vancouver, pour chaque dollar investi dans un service de garde de qualité, le rendement est de deux dollars ». <http://www.chamber.ca/images/uploads/Resolutions/2009/PolicyBook09.pdf>

SECTEUR SYNDICAL

Congrès du travail du Canada

Fiches de rendement sur les services de garde

<http://www.congresdutravail.ca/salle-des-nouvelles/publications/fiche-de-rendement-sur-les-services-de-garde>

Le gouvernement fédéral serait censé veiller à ce que les familles et les enfants canadiens aient un accès équitable à des services de garde de qualité à prix abordable. Pour ce faire, il faudrait des transferts adéquats et durables aux provinces et territoires, ainsi qu'un plan qui prévoit la réduction du coût pour les parents, l'augmentation des salaires du personnel des garderies et l'augmentation du nombre de places en garderie publique [...]

Il faut que le gouvernement fédéral augmente le financement public aux provinces et territoires, qu'il assure une planification publique avec un échéancier et des objectifs, qu'il exige une reddition de comptes sur les résultats atteints.

Syndicat canadien de la fonction publique

Pourquoi des programmes publics d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance? Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Date de publication : 26 octobre 2009.

<http://scfp.ca/garde-a-l-enfance/pourquoi-des-programmes-publics>

Une grande société a l'œil sur les garderies canadiennes. Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Date de publication : 24 octobre 2007.

http://scfp.ca/s4728a423b8dfe/Une_grande_socit_a_l

Establishing a national system of early learning and child care in light of Canada's obligations under NAFTA and the WTO. Shrybman, Steven. Date de publication: 12 novembre 2004

http://action.web.ca/home/crru/rsrscs_crru_full.shtml?x=69925

SECTEUR GOUVERNEMENTAL

Chaque année, le comité permanent des Finances de la Chambre des communes mène des consultations prébudgétaires. Habituellement le comité recommande d'investir dans les programmes de développement de la petite enfance, notamment dans les services de garde. Voici un exemple récent :

Un avenir prospère et durable pour le Canada : mesures fédérales nécessaires

Un rapport du Comité permanent des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires, décembre 2009

<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4304866&Mode=1&Parl=40&Ses=2&Language=F>

Que le gouvernement fédéral, reconnaissant les compétences des provinces et des territoires et la nécessité de dédommager ceux de ces derniers qui décident de ne pas participer à un programme national, mette en place un plan national de garde d'enfants qui assurerait des services de grande qualité, abordables et inclusifs. Cet objectif devrait être réalisé par la voie des paiements de transferts fédéraux aux provinces et territoires participants et devrait s'assortir de cibles mesurables et de délais.

Le gouvernement fédéral a également demandé et reçu des avis de divers conseils consultatifs ministériels et comités sénatoriaux entourant l'investissement dans les programmes de développement de la petite enfance. Par exemple :

Places en garderie : recommandations. Comité consultatif ministériel sur l'initiative sur les places en garderie (2007).

RHDCC. Source : http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/politique_sociale/rapport_ccm/Places_en_garderie_Recommandations.pdf

Modifier les prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi [...] en prolongeant la période de prestations et en élargissant l'admissibilité à celles-ci. Cela inclurait la prolongation de la période de prestation, l'élargissement de l'accès des pères aux prestations [...] améliorer les dispositions relatives aux modalités de travail flexibles du Code canadien du travail et promouvoir de telles modalités au sein de la fonction publique fédérale, y compris le travail à temps partiel permanent, le partage de poste et des cheminements de carrière alternatifs [...] Afin d'appuyer les parents et d'améliorer leur accès à l'enseignement préscolaire et à des services de garde de grande qualité, le Comité a examiné les manières d'aider de façon juste et équitable les familles à gérer le coût de services de garde de grande qualité.

Pauvreté, logement et itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion, un rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

<http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/402/citi/rep/rep02dec09-f.pdf>

ANNEXE 4

Rapports au public du Canada

Extraits choisis du rapport 2009 soumis par le Canada au Comité sur les droits de l'enfant de l'Organisation des Nations-Unies ayant trait aux jeunes enfants et à leurs familles.³

A. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[...] Le pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu est passé d'un sommet de 19 pour 100 en 1996 à 13 pour 100 en 2004. Bien que des difficultés persistent, les gouvernements poursuivent leurs efforts concertés visant à améliorer la vie des enfants au Canada et à favoriser la mise en œuvre de la Convention [...]

- En août 2007, le gouvernement fédéral a publié son troisième rapport sur le bien-être des jeunes enfants au Canada (de zéro à cinq ans). Le rapport, basé en grande partie sur des données de 2002-2003 et publié en vertu de l'entente fédérale-provinciale-territoriale de 2000 sur le développement de la petite enfance, rend des comptes sur une série d'indicateurs communs relatifs au développement de l'enfant et à la santé afin de brosser un portrait du mieux-être des jeunes enfants et des familles et des collectivités dans lesquelles ils grandissent [...] (http://www.socialunion.gc.ca/well_being/2007/fr/index.shtml)

On peut trouver sur Internet des rapports sur l'allocation de ressources par le gouvernement du Canada dans le domaine de la petite enfance. Par exemple :

Les activités et les dépenses du gouvernement du Canada relatives aux programmes et aux services de développement de la petite enfance, d'apprentissage et de garde des jeunes, ainsi qu'au bien-être des jeunes du Canada, sont décrites sur le site Web du Cadre pour l'union sociale (http://www.socialunion.gc.ca/ecd_f.html)

- Les provinces et les territoires ont le pouvoir sur la majorité des programmes et des services pour les familles avec de jeunes enfants, ce qui comprend la garde d'enfants. Le gouvernement du Canada assume un rôle de soutien sous forme de prestations pour les enfants et les familles et il transfère des fonds à d'autres gouvernements au Canada qui ont des buts et des objectifs communs. Depuis 2000, l'amélioration et l'élargissement de la portée des programmes et des services pour les jeunes enfants constituent une priorité conjointe pour tous les gouvernements au Canada.

Prestations pour enfants, prestations familiales et autres initiatives pour combattre la pauvreté infantile

- L'aide totale accordée par le gouvernement fédéral aux familles avec des enfants par le biais de prestations de revenu et de mesures fiscales visant les enfants a dépassé 13 milliards de dollars en 2007-2008, dont la majorité a été accordée aux familles à revenu faible ou moyen.
- Le supplément à la Prestation nationale pour enfants (PNE) a été augmenté de 482 dollars, en plus des ajustements d'indexation, entre 2003 et 2006 [...]
- Une évaluation de la PNE effectuée en octobre 2004 a permis de démontrer que la PNE a eu une incidence marquée sur la diminution du nombre de familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu et qu'elle a aussi grandement contribué à réduire la gravité de cette situation chez les familles qui vivent toujours sous le seuil de faible revenu. Il a également été déterminé que l'incidence de la PNE sur la participation au marché du travail est variable.
- La Prestation universelle pour la garde d'enfants qui est en vigueur depuis 2006 offre un soutien financier direct (100 dollars par mois pour chaque enfant de moins de six ans) aux parents pour les aider à assumer les coûts as-

3 Le rapport 2009 du Canada au Comité sur les droits de l'enfant de l'Organisation des Nations-Unies. Source : <http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd/docs/crc-rpt3-4/index-fra.cfm>

sociés à élever leurs enfants. La Prestation fait partie du Plan universel pour la garde d'enfants du Canada, lequel finance également la création de places en garderie. En 2007, le gouvernement du Canada a créé un crédit d'impôt à l'investissement de 25 pour 100 (jusqu'à un maximum de 10 000 dollars pour chaque place créée) pour les entreprises qui créent de nouvelles places en services de garde d'enfants réglementés pour les enfants de leurs employés, lesquelles peuvent également être offertes au reste de la collectivité.

- Le Crédit d'impôt pour enfants (CIE) et la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) ont été créés en 2007. Le CIE, un investissement de 1,4 milliard de dollars par année en aide pour les familles et les enfants, offre un allègement fiscal pouvant atteindre jusqu'à 300 dollars par enfant à plus de trois millions de familles canadiennes. Le PFRT offre un allègement fiscal aux personnes et aux familles à faible revenu admissibles qui sont déjà des travailleurs actifs et incite d'autres personnes à intégrer le marché du travail.
- Les programmes communautaires pour les enfants du gouvernement du Canada visent particulièrement les populations vulnérables, incluant les enfants autochtones.
 - » Le gouvernement du Canada finance les communautés des Premières nations et des Inuits pour qu'elles mettent en œuvre des programmes et des services fondés sur des données probantes en vue de soutenir le développement des enfants, dans le but de combler l'écart entre les enfants autochtones et non autochtones en ce qui a trait à leurs chances d'épanouissement. Parmi un continuum de programmes en matière de santé maternelle et infantile mettant l'accent sur les femmes enceintes, les nouveaux parents et les enfants de moins de six ans, les programmes comme l'Aide préscolaire aux Autochtones et le Programme canadien de nutrition prénatale soutiennent la croissance de familles en santé vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves de même que dans les collectivités inuites. Les activités telles que le tri et l'évaluation, les visites à domicile, la gestion de cas, la coordination des services, le mentorat, la nutrition, l'information sur l'allaitement, l'enseignement culturel et la formation linguistique, aident les enfants et leurs familles à atteindre leur plein potentiel et développement à vie.

B. GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Terre-Neuve-et-Labrador

En vertu de sa Stratégie de réduction de la pauvreté, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a investi considérablement dans les services de garde à l'enfance. On a mis l'accent sur l'augmentation de la capacité afin d'offrir plus de places. Par ailleurs, le seuil de revenus admissibles pour les subventions de frais de garde a été relevé. Ainsi, plus de familles ont accès à des services de garde subventionnés. Dans un effort pour améliorer les services, des ressources ont été affectées pour soutenir l'intégration des enfants à besoins spéciaux. On offre aussi de la formation sur la qualité en services de garde. Des mesures pour recruter et retenir une main-d'œuvre formée et qualifiée ont été mises en œuvre.

Île-du-Prince-Édouard

Un plan d'action a été mis en œuvre visant l'intégration de la maternelle au système d'éducation public. Le programme Best Start est élargi pour soutenir les familles qui ont des enfants âgés de zéro à deux ans. Une somme additionnelle de 389 500 \$ a été affectée à la consolidation des services de garde et à l'intégration des enfants à besoins spéciaux dans le cadre du plan d'action du gouvernement en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants [...] Depuis 2002, la Prince Edward Island Eating Alliance participe à la création, au soutien et à la mise en œuvre de divers programmes alimentaires (petits déjeuners et collations) dans les écoles [...] Ces programmes sont facultatifs pour les écoles en fonction des besoins (définis par les politiques alimentaires des écoles) et ils sont universellement accessibles pour tous les élèves de façon à ne stigmatiser personne.

Nouvelle-Écosse

Afin de fournir d'autres options de garde aux familles, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse appuie les services de garde offerts en milieu familial [...]. Il cherche à réduire leur isolement, leur fournir du soutien professionnel et les aider à améliorer la qualité de leurs services. Le programme vise à créer pour les jeunes enfants qui fréquentent des garderies familia-

les dans la province des milieux de vie sains, sécuritaires et adaptés à leurs besoins (<http://www.gov.ns.ca/coms/families/provider/FamilyHomeDayCare.html>). Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en œuvre un plan d'action en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui permettra de créer de nouvelles places en garderie, d'augmenter le nombre de places subventionnées, et de soutenir pour les dix prochaines années le secteur des services de garde de la province (<http://www.gov.ns.ca/coms/families/ELCCProgram.html>). De plus, les familles à faible revenu admissibles qui ont besoin de services de garde ont accès à des subventions partielles (<http://www.gov.ns.ca/coms/families/childcare/ChildCareSubsidy.html>).

Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé en 2007 un Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, qui a été lancé en 2002, investit toujours dans l'amélioration des salaires du personnel de garderie, le perfectionnement professionnel, l'équipement et les fournitures. Il est possible de déduire les frais de garde de son revenu imposable. Ainsi, le revenu imposable des contribuables du Nouveau-Brunswick et l'impôt des particuliers ont diminué.

Québec

Depuis 2004, un programme intégré de services périnataux et d'intervention précoce pour les familles vulnérables est en vigueur sur tout le territoire du Québec. Ce programme de prévention axé sur la santé et le mieux-être des enfants et des parents comporte un volet soutien à la famille et création de milieux de vie propices. Ce volet vise à réduire les risques associés aux déterminants sociaux de la santé, notamment la violence et la négligence, et il favorise l'intervention précoce. Suivant l'étude de l'ISQ sur la qualité des services éducatifs et de garde à l'enfance en 2004, le gouvernement du Québec a annoncé un Plan d'amélioration continue de la qualité [...] En décembre 2004, entré en vigueur la *Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins*. En vertu de cette mesure, les fournisseurs de services de garde reçoivent une allocation pour couvrir une partie des coûts additionnels liés à l'accueil et au soutien d'un enfant lourdement handicapé. Depuis 2006-2007, le gouvernement québécois alloue un budget de 3 millions de dollars aux haltes-garderies communautaires pour la consolidation de leurs services, ce qui permet aux parents, surtout ceux qui vivent en milieu défavorisé et qui s'occupent de leurs enfants à temps plein, d'avoir un peu de répit et de participer à des activités d'intégration sociale et professionnelle, y compris faire du bénévolat. En ce qui concerne les institutions autochtones et la culture autochtone, le gouvernement du Québec s'emploie actuellement à ouvrir des services de garde dans chaque communauté autochtone de son territoire. Au 31 décembre 2007, les communautés autochtones avaient accès à 3 303 places subventionnées. Le programme éducatif du gouvernement, Accueillir la petite enfance, a été mis à jour en 2007. Cette nouvelle édition contient un cadre de références pour les services éducatifs, des adresses, différents aspects de l'intervention éducative, l'organisation d'activités, l'aménagement de l'environnement, et les relations avec les parents. Une attention particulière est accordée aux enfants à besoins spéciaux.

Ontario

Depuis 2005, en vertu de la stratégie Meilleur départ, le gouvernement de l'Ontario a subventionné la création de plus de 22 000 nouvelles places en garderie dans la province. Depuis janvier 2007, les subventions pour frais de garde sont évaluées en fonction du revenu, remplaçant ainsi l'évaluation en fonction des besoins [...] En novembre 2006, les modifications apportées à la *Loi sur les services de garde* sont entrées en vigueur pour uniformiser les politiques gouvernementales et celles des commissions scolaires locales et fournir la souplesse requise pour atteindre les objectifs d'intégration des services de garde aux programmes d'éducation préscolaire. De plus, en 2006, le gouvernement de l'Ontario a augmenté la déduction maximum admissible des bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour des frais de garde « informelle » à 600 \$ par enfant par mois et l'allocation pour frais de garde « informelle » à 600 \$ également [...] En 2007, un conseiller spécial en matière de développement de la petite enfance a été nommé par le gouvernement afin de le conseiller sur la mise en œuvre en 2010-2011 de son programme d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance à temps complet pour les enfants de quatre et cinq ans [...]

Manitoba

Un plan quinquennal en matière de services de garde d'enfants (2002-2007) a été annoncé pour consolider et améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité des services de garde au Manitoba. (http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/five_yr_plan.html). Des fonds ont été accordés pour augmenter le nombre de places subventionnées durant cette période. Des initiatives de formation ont été mises en place ou renforcées pour augmenter le nombre d'éducatrices et d'éducateurs formés dans la province (de 2003 à 2006). Les subventions de fonctionnement ont été augmentées pour les garderies ainsi que pour les services de garde familiale (2004, 2005 et 2007) pour améliorer les salaires des éducateurs et éducatrices et pour faciliter le recrutement et la rétention dans le secteur. En 2005, le financement des prématernelles a été augmenté dans le but d'y accroître le nombre de places subventionnées. En 2006, un fonds de recrutement a été créé pour inciter les personnes qualifiées à revenir travailler dans le domaine des services de garde et un programme d'amélioration des immobilisations a été mis en place pour les garderies. En 2007, le programme de subventions pour frais de garde a été amélioré par l'ajustement des niveaux de revenu et des montants déductibles. Des initiatives d'amélioration de la qualité ont également été lancées, dont l'utilisation de l'échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire pour soutenir l'élaboration des plans d'amélioration de la qualité et les programmes pédagogiques.

Alberta

En octobre 2005, le gouvernement de l'Alberta a lancé son plan en cinq volets d'investissements dans les services de garde. Les cinq volets sont : abordabilité des services de garde, aide aux parents qui demeurent à la maison avec leurs enfants, services de garde améliorés pour les enfants à besoins spéciaux, amélioration de la qualité des services de garde, accès amélioré aux programmes d'intervention précoce. Le rapport *What We Heard : Consultation on the Proposed Child Care Licensing Regulation*, publié en octobre 2007, faisait la synthèse des résultats de la phase 1 de la consultation gouvernementale sur la nouvelle Loi et le règlement. En juin 2007, le gouvernement de l'Alberta a revu son programme de soutien financier à l'agrément des services de garde. Divers programmes de financement ont été mis en place pour améliorer l'accès aux services de garde de qualité, y compris un renflouement des salaires, des bourses d'études, l'augmentation des taux de subvention, des mesures incitatives pour la création de nouvelles places, des mesures pour faciliter le recrutement et des subventions pour les parents qui demeurent à la maison. En 2005, un nouveau programme ciblé de subventions pour les immobilisations a vu le jour dans le but de soutenir les frais de projet liés à la création de nouvelles places en garderies communautaires et sans but lucratif.

Colombie-Britannique

En 2005, les améliorations apportées au programme de subvention des services de garde en Colombie-Britannique comprenaient la hausse des subventions aux familles et du seuil de revenus pour être admissible. En 2006, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à financer le programme de subventions sur une base continue et a exclu la Prestation universelle de garde d'enfants du calcul pour évaluer l'admissibilité au programme. En 2007, le gouvernement provincial a amélioré le système des taux de subventions pour les enfants de la maternelle et a augmenté les taux de subventions pour les enfants d'âge scolaire (http://www.mcf.gov.bc.ca/childcare/subsidy_promo.htm) [...] En 2006-2007, des fonds substantiels ont été versés en vertu du programme d'amélioration de la qualité afin d'aider les fournisseurs de services de garde détenteurs d'un permis à couvrir leurs frais de fonctionnement. Du financement a été accordé pour créer et agrandir vingt-deux carrefours communautaires qui soutiennent des programmes de développement de la petite enfance et pour leur permettre d'offrir des services et du soutien aux familles. En 2007, plus de 86 000 places réglementées étaient financées sur une base continue par le Fonds d'exploitation des services de garde, une hausse de près de 20 % depuis le lancement du programme en 2003-2004. En vertu du Programme de soutien à l'intégration, plus de 5 800 enfants à besoins spéciaux peuvent fréquenter un service de garde (cf. http://www.cf.gov.bc.ca/spec_needs/scd.htm pour en savoir plus). En 2007, grâce à des partenariats, il a été possible de créer des places en garderie dans des complexes de logements sociaux et ainsi d'éliminer certains obstacles à l'accès aux services de garde, au marché du travail et aux études pour les familles vulnérables. Des investissements ont été faits pour permettre aux jeunes parents de terminer leurs études secondaires et de participer à un programme de formation parentale pendant que leurs tout petits sont confiés à un service de garde réglementé. On a augmenté le financement accordé aux programmes communautaires de ressources aux familles afin de renforcer les habiletés parentales au sein des familles et de fournir aux enfants un environnement stimulant [...]



**Association canadienne
pour la promotion des
services de garde à l'enfance**

www.ccaac.ca

COALITION OF
**child care
advocates**
OF BC

www.cccabc.bc.ca